

communiqué

N°: 113
No.:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 8 SEPTEMBRE 1983

LE CANADA COMMUNIQUE OFFICIELLEMENT AVEC
L'UNION SOVIÉTIQUE CONCERNANT LA QUESTION
DU DÉDOMMAGEMENT POUR LES VICTIMES CANADIENNES
DU DÉSASTRE AÉRIEN DES LIGNES AÉRIENNES CORÉENNES

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui qu'en l'absence d'explications complètes et satisfaisantes de la part de l'Union Soviétique au sujet de l'incident du Boeing des Lignes Aériennes coréennes, une note diplomatique a été remise aux autorités soviétiques réservant formellement les droits du Canada en ce qui a trait à la question du dédommagement pour la perte de vies canadiennes. Cette mesure constitue la première formalité à remplir dans la procédure de réclamation contre l'Union Soviétique.

Le ministre a donné instructions aux fonctionnaires de son ministère de prendre des mesures immédiates pour établir l'importance de la réclamation et à cette fin de communiquer avec les parents des victimes canadiennes.

- 30 -